



Assemblée générale

Distr. générale
24 February 2011

Français et anglais seulement

Conseil des droits de l'homme

Seizième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par la Rencontre Africaine de Défense pour les Droits de l'Homme (RADDHO), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[14 février 2011]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Des droits économiques, sociaux et culturels

Le quatrième pourparlers de Greentree de Manhasset, à New York du 16 au 18 mars 2008 en application des résolutions 1754 (2007) et 1783 (2007) du Conseil de sécurité avaient suscités beaucoup d'espoirs quant à l'achèvement du processus de négociation politique à travers un dialogue ouvert entre les différentes parties.

La RADDHO reste préoccupée par la multiplication des attaques à main armée, les prises d'otages de citoyens et d'étrangers, le trafic de drogue, la contrebande et la traite des migrants par des groupes mafieux dans le Sahara. Les actes de terreur perpétrés à l'encontre des populations civiles par le groupe Al-Qaeda Maghreb Islamique constituent une menace réelle pour la paix, la sécurité, la stabilité et la promotion des droits humains dans l'ensemble des régions du Maghreb et du bassin Méditerranéen.

Le chômage, le manque de perspectives pour les jeunes, la corruption dans la distribution de l'aide internationale, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des femmes et des enfants dans les camps près de Tindouf, sont les principales sources de la violation des droits humains, du droit humanitaire international et du droit des réfugiés dans le Sahara.

La RADDHO demande l'ouverture d'une enquête fiable afin de poursuivre les commanditaires de l'instrumentalisation de la manifestation pacifique à Laâyoune du 8 novembre 2010, qui a causé la perte en vie humaine de 13 personnes ainsi que d'importants dégâts matériels.

L'échec des tentatives de négociations engagées par la communauté internationale depuis de nombreuses années pour la recherche d'une solution pacifique juste et équitable sur le Sahara occidental ne doit en aucun cas servir de prétexte à des groupes extrémistes pour semer la terreur au sein de la population ainsi que créer une zone de non droit dans cette partie du monde.

L'ouverture du dialogue sur le projet d'initiative portant sur la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, représente pour la RADDHO, un nouvel élan qui contribuera à l'aboutissement d'une solution réaliste pour toutes les parties face aux enjeux actuels auxquels la région est confrontée.

Il est indispensable de créer un cadre de dialogue interinstitutionnel pour faire face aux urgences humanitaires ainsi que la lutte contre la pauvreté en vue d'éradiquer le développement du terrorisme dans le Sahara et les régions du sahel.

La MINURSO doit favoriser la coordination avec l'ensemble des agences Onusiennes pour une meilleure cohérence de la gestion de l'aide.

La RADDHO encourage le développement de la coopération régionale par le biais d'une intégration socio-économique et culturelle de la région qui est fondamentale à la réalisation effective des droits humains de l'ensemble des populations Sahraouis.